

# Inscription aux services périscolaires

Pour déjeuner à la restauration scolaire ou être accueilli à la garderie, votre enfant doit être obligatoirement inscrit auprès de la mairie et l'inscription doit être renouvelée tous les ans. Pour la rentrée 2021/2022, les dossiers sont à remettre en mairie au plus tard le 6 Juillet 2021.



Les services périscolaires sont accessibles à tous les enfants fréquentant l'école Yann Arthus Bertrand de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Ces services s'adressent exclusivement aux enfants dont aucun des deux parents ne peut assurer la prise en charge périscolaire.

Un règlement a été établi afin de définir les conditions de prise en charge, d'inscription ainsi que les tarifs.

Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription ou venir le récupérer en mairie.

Le dossier doit être retourné en mairie composé de : 1 volet famille, 1 volet enfant/enfant, un mandat de prélèvement + un RIB si vous optez pour le prélèvement automatique, la photocopie du carnet de vaccination.